



Procuration pour retrait de titre de séjour

Par **RCF 2001**, le **24/06/2021** à **20:54**

Bonjour,

Est-il possible qu'un usager hospitalisé, puisse faire une procuration à son enfant pour récupérer son titre de séjour ?

La personne a eu trois AVC et a été obligé de venir sur un lit médicalisé en préfecture pour qu'on prenne ses empreintes ... Les responsables ont refusé la procuration avec un courrier de l'hôpital...N'y a t'il pas d'exception ?

Cordialement,

Par **marouil**, le **24/06/2021** à **22:38**

Bonjour et bon retablissement

On n'est jamais trop sûr de qui on admet sur le territoire national. Ce n'est pas un droit humain, vous savez. On peut contrôler qui séjourne sur le territoire de la République.